

Domaine d' Etudes - Introduction

La classification des études se fait par secteur, domaine et catégorie. Certains domaines ont été scindés par rapport aux rapports 1993, 1994 et 1995 (par exemple Droit et criminologie, Médecine et science dentaire). De nouveaux domaines s'y sont ajoutés (tels que Sciences biomédicales et Sciences de la santé publique).

La nouvelle classification se présente comme suit :

Sciences humaines

- Sciences humaines général
- Sciences religieuses
- Philosophie et sciences morales
- Langues et lettres
- Histoire
- Histoire de l'art et archéologie
- Droit
- Criminologie
- Sciences psychologiques et pédagogiques
- Sciences économiques et sciences économiques appliquées
- Sciences politiques et sociaux

Sciences, sciences appliquées et sciences agronomiques

- Sciences général
- Sciences
- Sciences appliquées
- Sciences agronomiques et ingénierie biologique

Sciences de la santé

- Sciences de la santé général
- Sciences médicales
- Science dentaire
- Sciences pharmaceutiques
- Sciences vétérinaires
- Kinésithérapie
- Education physique
- Sciences biomédicales
- Sciences de la santé publique

La classification dans ces statistiques ne correspond pas formellement avec la répartition en domaines d'études utilisée dans les décrets sur l'enseignement universitaire dans la Communauté flamande (décret du 4 avril 2003, avec des changements ultérieurs) et le décret sur l'enseignement

universitaire dans la Communauté française (décret du 31 mars 2004, avec des changements ultérieurs).

C'était d'ailleurs déjà le cas depuis le transfert de la compétence d'enseignement aux Communautés.

Les différences entre les répartitions en domaines d'études ont été encore renforcées par les décrets ci-dessus qui correspondent à la réforme <<Bologne>>.

Nous avons essayé d'utiliser une répartition cohérente dans nos statistiques qui permet de

- réaliser une comparabilité entre les données statistiques au cours des années,
- réaliser une comparabilité entre les données statistiques pour les Communautés flamande et française.

Nous attirons particulièrement l'attention sur le fait que l'étude « verkeerskunde » a été reprise en tant que "Sciences appliquées" en analogie avec les années précédentes, tandis que cette formation est classée dans les statistiques de la Communauté flamande comme domaine d'étude séparé.